



SI de distribution d'eau potable du Val Saint-Cyr (Siren : 200095560)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Senonches
Arrondissement	Dreux
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/04/2021
Date d'effet	19/04/2021

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. XAVIER NICOLAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28250 SENONCHES
Téléphone	02 37 37 76 76
Fax	
Courriel	mairie@ville-senonches.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 055
Densité moyenne	24,20

Périmètres

Nombre total de membres : 15

- Dont 14 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Boissy-lès-Perche (212800460)	492
28	Jaudrais (212802003)	428
28	La Chapelle-Fortin (212800775)	171
28	La Ferté-Vidame (212801492)	581
28	La Framboisière (212801591)	345
28	Lamblore (212802029)	333
28	La Puisaye (212803100)	257
28	La Saucelle (212803688)	207
28	Le Mesnil-Thomas (212802482)	339
28	Les Ressuintes (212803142)	145
28	Louvilliers-lès-Perche (212802177)	191
28	Morvilliers (212802714)	133
28	Rohaire (212803167)	131
28	Senonches (212803738)	3 027

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CA Agglo du Pays de Dreux (200040277)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Production et distribution d'eau potable, Réalisation de travaux complétant les réseaux d'adduction d'eau potable sur les Communes membres du Syndicat (l'interconnexion s'arrêtant aux châteaux d'eau de chaque commune concernée), - Réalisation des travaux d'extension et de renouvellement, Exploitation et entretien des réseaux existants ou à réaliser, Réaliser toutes études tendant à dégager les orientations souhaitables du service, à établir un programme cohérent et rationnel des investissements, Assurer, par conventionnement, la vente en gros d'eau potable à d'autres communes ou d'autres établissements publics de coopération intercommunale, conformément à l'article L5211-56 code général des collectivités territoriales, Assurer, à la demande des collectivités membres ou d'autres collectivités tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages. Réaliser tous les emprunts nécessaires, solliciter et encaisser toutes les subventions, Assurer la protection des ressources en eau</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)